

Département d'Ille et Vilaine  
Arrondissement de Saint Malo  
Canton de Combourg  
**COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630**

**PROCES-VERBAL DE SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 30 Septembre 2025 à 19h30**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 10

Nombre d'absents excusés : 2

Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 23/09/2025

Date de la publication : 25/09/2025

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 07/10/2025

**PRESENTS** : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme LE MER Anne – Mme BLAIRE Martine

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme FROGER Pierrette (*a donné pouvoir à Mme FERCHAT Marie-Françoise*) – M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard (*a donné pouvoir à M. COUET Rémi*)

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Mme DEPORTES Émilie

**SECRETAIRE** : M. GUILBERT Pierre-Olivier

---

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 Juillet 2025**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 Juillet 2025 est validé par les membres du conseil municipal.

---

**Désignation du ou de la secrétaire de séance**

M. GUILBERT Pierre-Olivier est désigné secrétaire de séance.

---

**1. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU SMICTOM VALCOBREIZH**

Le rapport d'activité 2024 du SMICTOM Valcobreizh a été transmis à l'ensemble des élus en amont, chacun en ayant pris connaissance.

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint en fait une présentation.

Quelques remarques :

- Il serait bien qu'une uniformisation des règles de tri soit mise en place sur tout le territoire français pour éviter les erreurs et les confusions.
- Il n'y a plus de dépôts sauvages auprès du cimetière depuis que la colonne à verre a été retirée.
- Il n'y a pas beaucoup de colonnes à journaux dans le secteur.
- Le relais est une entreprise d'insertion.
- L'usine de Taden est en cours de travaux.

**Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 2024 du SMICTOM Valcobreizh.**

## **2. DÉTERMINATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉE AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE D'ILLE-ET-VILAINE (SDE35) DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION COMPLÈTE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint rappelle qu'en comptabilité, tous les comptes en 204... sont obligatoirement amortissables.

La facture du SDE35 concernant la rénovation de l'éclairage public ayant été réglée sous forme de subvention d'équipement au compte 204182, il convient de décider de son amortissement.

Il est proposé d'amortir cette subvention d'équipement portant le numéro d'inventaire « EP1 » de la façon suivante :

### **Fiche détaillée des subventions d'équipement versées**

#### **ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATION COMPLETE**

Information	Valeur
Information complémentaire de la subvention :	
Numéro d'inventaire subv. :	EP1
Numéro de regroupement :	EP1
Regroupement comptable :	
Type de bien :	Biens amortissables nettement individualisables (02)
Nature du bien :	Subventions d'équipement versées
Fiche terminée le :	
Date de mise en service :	01/01/2026
Montant :	15975,44
Quantité :	1 Subventions
Méthode amort. :	Linéaire
Année début amort. :	2026
Durée amort. :	15
Coefficient fiscal :	0

#### **Liste des écritures comptables**

Année	Sens	N° Pièce	N° Bord.	Objet ou tiers	Art.	Opé.	Dépense	Recette
2025	Dép.	189	34	ECLAIRAGE PUBLIC RENOVA	204182	64		15 975,44

#### **Tableau d'amortissement de la subvention d'équipement versée**

Année	Valeur résiduelle	Amortissement	Valeur nette comptable
2026	15 975,44	1 065,03	14 910,41
2027	14 910,41	1 065,03	13 845,38
2028	13 845,38	1 065,03	12 780,35
2029	12 780,35	1 065,03	11 715,32
2030	11 715,32	1 065,03	10 650,29
2031	10 650,29	1 065,03	9 585,26
2032	9 585,26	1 065,03	8 520,23
2033	8 520,23	1 065,03	7 455,20
2034	7 455,20	1 065,03	6 390,17
2035	6 390,17	1 065,03	5 325,14
2036	5 325,14	1 065,03	4 260,11
2037	4 260,11	1 065,03	3 195,08
2038	3 195,08	1 065,03	2 130,05
2039	2 130,05	1 065,03	1 065,02
2040	1 065,02	1 065,02	0,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE d'amortir la somme de 15 975,44 €, correspondant à la subvention d'équipement versée au Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine

**(SDE35) dans le cadre de la rénovation complète de l'éclairage public, sur 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.**

### **3. SOLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPHFP POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ERGONOMIQUE**

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe propose de solliciter une subvention au titre du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) suite à l'acquisition de matériel ergonomique pour un poste adapté de la secrétaire de mairie en télétravail.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- DECIDE de solliciter une subvention au titre du FIPHFP suite à l'acquisition de matériel ergonomique pour un poste adapté de la secrétaire de mairie en télétravail.**

### **4. SOLICITATION DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS SUR LES INVESTISSEMENTS DE 2025 – PARTIE 1**

Monsieur Pierre-Olivier GUILBERT, conseiller municipal, rappelle qu'afin d'accompagner les communes du territoire dont la population est inférieure à 1 000 habitants, un 3<sup>ème</sup> programme de soutien à l'investissement a été créé et une convention cadre signée entre la commune de Saint Brieuc des Iffs et la Communauté de communes Bretagne romantique le 13 Décembre 2021.

Pour rappel, le montant global de ce fonds de concours pour la période 2021-2026 s'élève à **88 407 €**.

Ont été consommés à ce jour 38 167.42 €. Il reste donc 50 239.58 €.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de ce fonds de concours concernant les investissements suivants :

En 2025, les dépenses d'investissement éligibles à l'obtention de ce fonds de concours auprès de la CCBR sont :

- La réfection des trottoirs et de l'entrée du parking de la mairie pour un montant de 4 838.40 € TTC ;
- L'acquisition de Blocs Autonomes d'Éclairage de Secours pour l'église pour un montant de 669.00 € TTC ;
- L'acquisition du logiciel cimetière Ebene de Cosoluce pour un montant de 870.00 € TTC ;
- L'acquisition d'une batterie pour la sono pour un montant de 276 € TTC.

- Il est ainsi proposé de solliciter la Communauté de communes Bretagne romantique afin de prétendre à une aide de **50%** du montant des factures réglées selon les plans de financement suivant :

Investissements - année 2025, partie1 – trottoirs mairie

DÉPENSES		
Description	Montant TTC	%
Aménagement des trottoirs devant la mairie, en agglomération	4 838,40 €	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 838,40 €</b>	<b>100,00%</b>
RECETTES		
Financeurs	Montant TTC	%
Etat - DETR	1 612,80 €	33,00%
Communauté de communes Bretagne romantique - <b>Programme de soutien en faveur des opérations d'investissement des petites communes</b>	1 612,80 €	33,00%
Autofinancement	1 612,80 €	34,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 838,40 €</b>	<b>100,00%</b>

Investissements - année 2025, partie1 – divers

DÉPENSES		
Description	Montant TTC	Pourcentage réglé par la commune
Acquisition de Blocs Autonomes d'Eclairage de Secours pour l'église	669,00 €	100%
Acquisition du logiciel cimetière Ebene de Cosoluce	870,00 €	100%
Acquisition d'une batterie pour la sono	276,00 €	100%
<b>TOTAL</b>	<b>1 815,00 €</b>	<b>100%</b>
RECETTES		
Financeurs	Montant TTC	Pourcentage par financeur
Communauté de communes Bretagne romantique - <b>Fonds de concours Programme n°3 de soutien en faveur des opérations d'investissement des petites communes</b>	907,50 €	50%
Autofinancement	907,50 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>1 815,00 €</b>	<b>100%</b>

Le montant total de la subvention sollicitée est de **2 520.30 €**.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE les plans de financements tels que présentés ci-dessus ;**
- **SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Bretagne romantique dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement des communes de moins de 1 000 habitants ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.**

## **5. DÉTERMINATION DES TARIFS DU REPAS DES AÎNÉS 2025**

Monsieur Pierre-Olivier GUILBERT, conseiller municipal explique que le Comité Social s'est réuni le 8 septembre dernier afin de préparer le repas des aînés du 11 Novembre prochain.

C'est le restaurant « À la table d'Isa » de Irodouer qui a été retenu avec un menu à **35 €** (-3 € par rapport à 2024).

La grille tarifaire que propose le Comité social est la suivante (*idem à 2024*) :

- \* 70 ans et plus : **14 €**
- \* De 65 à 69 ans : **23 €**
- \* Elus et membres du Comité social : **23 €**
- \* Accompagnants ou hors commune (tarif plein) : **35 €**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE la tarification suivante :**

- \* **70 ans et plus : 14 €**
- \* **De 65 à 69 ans : 23 €**
- \* **Elus et membres du Comité social : 23 €**
- \* **Accompagnants ou hors commune (tarif plein) : 35 €**

## **DATES À RETENIR :**

- Dimanche 5 octobre : **Rassemblement four à pain**
- Mardi 14 octobre à 19h : **Commission animation**
- Lundi 20 octobre à 19h30 : **Prépa CM**
- Mardi 28 octobre à 19h30 : **CM**

Séance close à 21h27